



Depart d une maison dont j ai la jouissance

Par **nadine07**, le **19/11/2014** à **13:45**

Bonjour, suite a un divorce houleux, j ai eu la jouissance de la maison jusqu a la vente de celle ci. Le credit de cette dernière est finit depuis qq mois. Je souhaite tourner la page et la vendre mais mon ex mari refuse toutes offres de personnes qui sont interessées pour me porter prejudice. Je ne gagne pas assez pour l entretien de cette dernière qui est trop grande pour moi et ma fille . Elle a été estimée a 800 €/mois , somme qui sera deduite de le vente de la maison au profit de mon ex . Celui ci a une maison de famille donc cela ne lui pose aucun problèmes au niveau financier.

Je suis desespereée et ne sais plus quoi faire.....

Mes questions sont les suivantes :

Si je quitte la maison , que va t il se passer ? Mon ex a t il le droit d y revenir et d en avoir la jouissance gratuitement comme je le fais actuellement ? si je la loue, comment est partagé le loyer ?

Quelles sont mes possibilités

J espère que quelqu un pourras me conseiller car je ne sais pas comment je vais m en sortir

Par **aguesseau**, le **19/11/2014** à **13:52**

bjr,

si vous n'avez que la jouissance du bien, vous ne pouvez pas la louer sans l'accord de votre ex et en partageant le loyer.

la jouissance d'un bien, c'est uniquement l'usage du bien et non la possibilité d'en recueillir les fruits comme si vous en aviez l'usufruit.

si vous quittez la maison, c'est à dire si vous en abandonnez la jouissance, votre mari a les mêmes droits que vous sur ce bien et peut donc y revenir.

la vente d'un bien en indivision est toujours difficile quand les 2 indivisaires ne sont pas d'accords.

dans une telle situation, seul un juge peut autoriser, sous conditions, la vente d'un bien indivis, malgré l'opposition d'un indivisaire.

cdt

Par **nadine07**, le **19/11/2014** à **14:05**

Donc en fait si je comprends bien je suis coincée ,

Je n ai vraiment aucun moyen que cette maison soit vendue si mon ex me pose constamment des batons dans les roues

Cela me desespere car je n arrive pas a joindre les bouts et beaucoup de travaux sont a prevoir que je ne peux pas faire toute seule.....c est vraiment un cadeau empoisonné

Par **moisse**, le **19/11/2014** à **16:42**

Bonsoir,

Le sort de ce bien immobilier aurait du faire l'objet d'un accord au cours de la procédure de divorce.

Dans des situations conflictuelles, il est certain que la gestion du bien, son entretien, le paiement des impôts et taxes sont impossibles.

Pour sortir ce cette indivision inopportune, direction le TGI